

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

Canton de Montbéliard



MAIRIE
DE
COURCELLES-LES-MONTBELIARD
☎ 03.81.98.18.53
courcelleslesmontbeliard@wanadoo.fr

Mairie de COURCELLES-LES-MONTBELIARD

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal

Vendredi 22 mars 2024
à 18h00 à la Mairie

Sous la présidence de : Christian QUENOT, Maire

Présents : Christian QUENOT, Janine BARTEL, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Alain LEMOINE, Hakima KOCH, Josette PARRENIN, Bernard MARTINA.

Représentés : Jean-Marc ETIENNEY (procuration à Christian QUENOT)
Damien LOCATELLI (procuration à Robert PERSONENI)

Absentes : Sylvie ROULLAIS - Sylvie BICHET

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Robert PERSONENI a été désigné secrétaire de séance.

1 – TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2024

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.77 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.48 %
- taxe d'habitation : 10.90 %

2 – DELIBERATION – BUDGET PRIMITIF 2024

Le Budget Primitif 2024 est voté, par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention. Il est équilibré en fonctionnement à hauteur de 1 252 706.31 € et en investissement à hauteur de 924 274.14 €.

3 – DELIBERATION : SUBVENTION AU CCAS

Le Conseil Municipal accorde, par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention, une subvention de 8 500 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2024.

4 – DELIBERATION – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Madame KOCH expose les bilans et les demandes des associations communales. Les subventions suivantes sont accordées :

- Olympique de Courcelles : 2 500.00 €
- Anciens combattants : 900.00 €
- Plaisir mains : 200.00 €
- Ages d'or : 650.00 €
- Comité des fêtes : La demande concernant notamment l'acquisition de nouveau matériel, il est proposé que la mairie achète ce matériel car elle retouche une partie de la TVA et le complément à hauteur de 1300.00 € sera versé ultérieurement.
Un remboursement de 200.00 est effectué tout de suite en remboursement de l'achat des bouteilles d'hélium pour le carnaval.

5 – DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX ENTREE DE VILLAGE

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée du village côté pont-levis (kiosque, démolition des Beaux rivages...) Monsieur le Maire informe que, suite à des entrevues avec des agents et Madame la Présidente du Conseil Départemental, il est préférable de faire un dossier global comprenant l'ensemble des projets.

A cet effet, il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour faire les demandes de subventions auprès des services concernés (Etat, Région, Département).

Le Conseil pour 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention donne quitus à Monsieur le Maire d'établir les demandes de subventions.

6 – DELIBERATION : ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AE 12

Monsieur le Maire propose l'achat d'un morceau de la parcelle AE 12 afin de créer une liaison piétonne plus sécurisée pour l'accès à la maternelle. Cette acquisition entre dans le projet d'aménagement de l'entrée du village.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, l'achat de ce morceau de la parcelle AE12 et mandate Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches administratives et signer le compromis de vente.

7 – DELIBERATION : ACHAT DE LA PARCELLE AE 40

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle AE 40 qui jouxte le parking du stade est à vendre. Il propose de l'acheter dans le cadre du projet d'aménagement de l'entrée du village.

Le Conseil Municipal accepte, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, l'acquisition de cette parcelle. Il mandate le Maire pour entreprendre toutes les démarches administratives et signer le compromis de vente.

8 – DELIBERATION : ETAT D'ASSIETTES DES COUPES 2024

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération établi par l'ONF. Le conseil souhaite des précisions quant aux coupes envisagées.

Par conséquent, il est décidé de surseoir à cette question.

9 – DELIBERATION : PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Le Maire propose de réviser la participation de la commune à la protection sociale des agents.

Il propose une somme entre 15 et 43 € pour le risque santé en fonction du foyer à assurer et entre 20 et 27.5 € pour le risque prévoyance en fonction des options choisies.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la révision de la participation de la commune à la protection sociale de ses agents.

10 – DELIBERATION : LOCATION ESPACE JEAN TOURET

Le Conseil Municipal est saisi d'une demande d'une association pour l'utilisation de l'espace Jean TOURET pour des répétitions de danse folklorique.

Le Conseil Municipal autorise par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention, cette mise à disposition et fixe le tarif de location pour une association à 75 € par jour d'occupation pour une année.

11 – DELIBERATION : VENTE MATERIEL DE SONO

La commune envisage l'achat d'un nouveau matériel de sonorisation. Par conséquent, le matériel actuel ne sera plus utile.

Une proposition de rachat du matériel a été faite de 800 €. La cession du matériel sera saisie dans l'inventaire communal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, la vente du matériel de sonorisation pour la somme de 800 € et sa cession sera saisie dans l'inventaire communal.

12 – DELIBERATION – EMPLOIS D'ETE 2024

Le Conseil Municipal autorise le Maire, par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention, à recruter deux jeunes domiciliés dans la commune, âgés de 18 à 24 ans, pendant les mois de juillet et août 2024.

Ce personnel sera employé à temps complet au grade d'Adjoint technique territorial, 1^{er} échelon sur la base d'un mois chacun. La date limite d'inscription en mairie est le 1^{er} juin 2024.

13 – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Il incombe au Maire des communes de plus de 1300 habitants de tirer au sort, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui déterminé par la clé de répartition démographique soit trois noms pour notre commune.

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de trois noms.

La liste préparatoire sera transmise au greffe de la cour d'appel de Besançon et les personnes désignées seront informées prochainement par courrier.

QUESTIONS DIVERSES

- Les subventions (fonds vert et DETR) pour les travaux du parking sont toujours en attente.
- Bornes électriques : nous sommes toujours en attente d'un retour de l'entreprise.
- Capitale française de la culture : un projet sur Jacques MATTERN et Jean TOURET est en préparation.
- Une demande d'occupation du domaine public pour un camion pizza a été faite, il est proposé au demandeur de choisir son jour et son emplacement (entre le canal et l'Allan ou devant le périscolaire). Il sera présent le dimanche soir devant le périscolaire

- Calendrier des manifestations à venir :

- Repas paëlla du Comité des fêtes : 7 avril à 12h00
- l'Opération Brioches jeudi 11 et vendredi 12 avril
- l'Opération Village propre samedi 13 avril à 9h30
- Marché du soir : vendredi 3 mai à l'aérodrome
- Centenaire d'Etienne OEHMICHEN : samedi 4 mai à l'aérodrome
- Cérémonie du 8 mai 10h45
- Inauguration du boulodrome Lionel ROLLE : samedi 18 mai à 11h00
- la fête des mères le 24 mai à 18h30
- la fête des voisins le 31 mai à 19h00
- la fête du village le samedi 22 juin
- Foire à tout le dimanche 23 juin.

La séance est levée à 20h45

Le Secrétaire de séance,
Robert PERSONENI



Le Président de séance,
Christian QUENOT

